

Département
de la MANCHE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 40
Date de convocation : 24.01.2023
Numéro de délibération : DCM2023.001
Date de publication : 01.01.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Stéphanie DELAVIER, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY, Annie PENNEC, Maxime PERIER, Brigitte REGNAULT, Marion REMILLY, Marc SCELLES, Denis TARDIVEAU, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME, Gérard VOIDYE.

Etaient excusés : Catherine GUILLAIN, Sylvie LELEDY a donné procuration à Jean-Claude COLOMBEL, Lionel LEVILLAIN a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Martine TARDY.

Etaient absents : Amélie DAVID, Bernard DENIS, Vincent DUBOURG, Caroline DUVAL, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST, Jeannick SOURDIN.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

TARIFS 2023 – CIMETIERES DE CARENTAN-LES-MARAIS :

La commission des cimetières s'est réunie le 17 janvier 2023 sous la présidence de Monsieur LETERTRE afin de proposer une harmonisation des tarifs de concessions des cimetières sur le territoire de la commune nouvelle de CARENTAN-LES-MARAIS, à compter du 1^{er} février 2023.

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20230201-DCM2023-001-DE
Date de télétransmission : 01/02/2023
Date de réception préfecture : 01/02/2023

<u>Durée</u>	<u>Concession</u>	<u>Cavurne</u>	<u>Colombarium</u>
30 ans	340€	370€	400€
50 ans	500€	550€	600€

Dispersion gratuite au Jardin du Souvenir, plaque nominative facultative à la charge des familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :

- Décide de modifier les tarifs ci-dessus exposés à compter du 1^{er} février 2023.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 01 février 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ

L